



Commune de Broc

Affichage de publicité ou de campagne politique

Au regard des dispositions préfectorales et des autres législations en la matière, le **Conseil communal a décidé d'autoriser l'affichage** de toute publicité ou tout panneau servant à une campagne électorale ou en vue de votations communales, régionales, cantonales ou fédérales **uniquement à l'endroit suivant** :

⇒ **Bande herbeuse sise à la place du Parc (espace en jaune ci-dessous)**



Coordonnées GPS : 46°36'11.6"N 7°06'00.8"E

De plus, l'affichage sur les candélabres est autorisé.

Merci de votre attention et de votre compréhension.



Broc, septembre 2021

Le Conseil communal